



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025

DATE	27 MARS 2025	
HEURE	17H30 à 19H15	
SOUS LA PRESIDENCE	JEROME BOULETIN, Président	
MEMBRES PRESENTS	M. Max RASPAIL, M. Jean-François BOREL (BLAUVAC) M. François SALIGNON (MALEMORT DU COMTAT) Mme Mireille ORTUNO (MORMOIRON) M. Jean-Marie TORELLI, Mme Suzy MACHUROT (VILLES SUR AUZON) M. Marc LARTIGUE, M. Jérôme BOULETIN, M. Jacques GARRIGUES, M. Patrick ROSSETTI, M. Jean-François SENAC, M. Christel JEAN, M. Philippe SOARD, Mme Anne-Marie COURSET, M. Christian COSTE, M. Henri ANDRIEUX, M. Alexandre ALLEGRE, M. José LINHARES, M. Jean-Paul BALDACCHINO, M. André AIELLO, M. Jean François MEDRAT, Mme Sandrine RAYMOND, M. Philippe BERNARD (COVE) , M. Charly HERVE (COGA), M. Salvador TENZA (CPOP) M. Michel TERRISSE, M. Marc MOSSE, M. Cyrille GEEL, M. Jean-Claude GRAVIERE, M. Thierry ROUX (CASC)	
MEMBRE REPRESENTÉ		
SECRETAIRE DE SEANCE	Marc LARTIGUE	
COMPÉTENCES	QUORUM	PRESENTS
ORDRE GENERAL	29	30
EAU POTABLE	26	29
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22	26
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	24	25
ORDRE DU JOUR		
<u>ORDRE GENERAL :</u>		
- DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT - COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS DU 27 AOÛT 2020, 24 JUIN 2021 ET 21 MARS 2024 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ANC		
<u>EAU POTABLE</u>		
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2024		

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- BUDGET PRIMITIF 2025
- AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2025
- CONVENTION RGPD - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – TRANSMISSION DES INFORMATIONS NECESSAIRES AU SYNDICAT RHÔNE VENTOUX – CONVENTION AVEC SUEZ EAU FRANCE
- COMMUNE DE CARPENTRAS - EXTENSION DES BUREAUX DU SYNDICAT
- TERRITOIRE SYNDICAL – PROGRAMME 2027-2031 -ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - RENOUVELLEMENT, SECURISATION, DEPLACEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION
- COMMUNE DE MORMOIRON - ZONE DE CAPTAGE DES SABLONS - ACQUISITION DE TERRAINS A LA MAIRIE DE CARPENTRAS - DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU
- OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE – PROJET D'AMELIORATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, COMMUNAUTE « EL GUINEO », MUNICIPALITE DE MATAGALPA AU NICARAGUA – CONVENTION AVEC L'ONG AGUA PARA LA VIDA POUR PARTICIPATION DU SYNDICAT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2024
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- BUDGET PRIMITIF 2025
- AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2025
- TERRITOIRE SYNDICAL – PROGRAMME 2027-2031 -ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - RENOUVELLEMENT, SECURISATION, DEPLACEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION
- COMMUNE DE MALAUCENE-APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2024
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents et en indiquant qu'il est heureux d'accueillir le comité dans les nouveaux locaux du Syndicat. Il précise que les prochains comités auront tous lieu au siège du Syndicat à Carpentras.

Monsieur le Président rappelle que les comptes rendus du bureau, des délégations du bureau et au Président et celui des travaux des commissions ont été envoyés avec la convocation.

Madame Julia BRECHET procède ensuite à l'appel qui fait apparaître que le quorum est atteint pour l'ordre général, l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif.

Monsieur Marc LARTIGUE est désigné secrétaire de séance.

Madame RAYMOND Sandrine est désignée présidente de séance pour les questions relatives aux comptes administratifs des trois services.

Le procès-verbal du 30 janvier 2025 est ensuite approuvé à l'unanimité.

N° Délibération	Intitulé de la délibération	Adoption de la délibération
ORDRE GENERAL		
2025-12	<u>DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT -COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS DU 27 AOÛT 2020, 24 JUIN 2021 ET 21 MARS 2024</u> Le Président indique que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT et en complément des délibérations du 27 août 2020, 24 juin 2021, et 21 mars 2024 il est proposé de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, la compétence suivante : - Signer les conventions relatives à la pose de récepteur sur les bâtiments dans le cadre de la télérelève ; - Signer les conventions relatives aux ressources humaines proposées par le Centre de Gestion de Vaucluse. Le Président précise qu'il informera le comité syndical des opérations réalisées dans le cadre de cette délégation reçue.	A l'unanimité
2025-13	<u>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ANC</u> Le Président expose que par délibération du 7 décembre 2024, le conseil municipal de Mormoiron a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ayant pour mission de représenter la commune de Mormoiron au sein du syndicat Rhône Ventoux. Il précise qu'au vu de cette délibération, il y a lieu de modifier le conseil d'exploitation de la régie ANC. Le Président précise également qu'au vu de la délibération du Conseil Communautaire de la COVE du 24 juin 2024 actualisant ses représentants au syndicat Rhône Ventoux suite au transfert de la compétence de l'assainissement non collectif du territoire de la commune de Vacqueyras au syndicat Rhône Ventoux, il y a lieu de modifier le conseil d'exploitation de la régie ANC.	A l'unanimité

	Le Président indique qu'il convient de modifier le conseil d'exploitation de la régie ANC de la manière suivante : - Membres titulaires : Thierry ROUX, Gérard RATAJEZAK, Patrice FLAGEAT, Jean-Antoine ESPINOSA, Mireille ORTUNO, Elisabeth LAMURE, Jean-Pierre FENOUIL, Philippe BOUTEILLER - Membres suppléants : Serge SOLER, Denis BRUNET, Maurice FABRE, Christophe REYNIER-DUVAL, Patricia TAVERNIER-ROUX, Walter GALLET, Nicolas PAGET, Philippe BERNARD - Membre représentant de l'Association de Défense des Usagers Jonquiérois de l'Eau et de l'Assainissement : M. Roger PISAPIA (titulaire) et M. Gilbert GUIMET (suppléant)	
--	---	--

EAU POTABLE

2025-14

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2024

Madame Sandrine Raymond indique que le compte de gestion 2024 du SGC de Monteux est en concordance avec le compte administratif 2024 du service de l'eau potable et qu'il est disponible pour consultation.

A l'unanimité

2025-15

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document a été joint à la convocation et hors la présence de Monsieur le Président présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2024 :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	5 901 129,30	8 841 028,55	2 939 899,25
	Section d'investissement	11 653 087,47	8 690 943,04	-2 962 144,43
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation			0,00
	Report en section d'investissement		9 661 866,19	9 661 866,19
Réalizations + reports	Section d'exploitation	5 901 129,30	8 841 028,55	2 939 899,25
	Section d'investissement	11 653 087,47	18 352 809,23	6 699 721,76
	TOTAL	17 554 216,77	27 193 837,78	9 639 621,01
Restes à réaliser	Section d'exploitation			0,00
	Section d'investissement	19 028 516,63	9 715 469,00	-9 313 047,63

A l'unanimité

	<table><tr><td rowspan="3">Résultat cumulé</td><td>Section d'exploitation</td><td>5 901 129,30</td><td>8 841 028,55</td><td>2 939 899,25</td></tr><tr><td>Section d'investissement</td><td>30 681 604,10</td><td>28 068 278,23</td><td>-2 613 325,87</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>36 582 733,40</td><td>36 909 306,78</td><td>326 573,38</td></tr></table> Madame Sandrine RAYMOND présente en complément au comité un diaporama détaillant la composition des dépenses et recettes réelles d'exploitation et d'investissement 2024. Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.	Résultat cumulé	Section d'exploitation	5 901 129,30	8 841 028,55	2 939 899,25	Section d'investissement	30 681 604,10	28 068 278,23	-2 613 325,87	TOTAL	36 582 733,40	36 909 306,78	326 573,38							
Résultat cumulé	Section d'exploitation		5 901 129,30	8 841 028,55	2 939 899,25																
	Section d'investissement		30 681 604,10	28 068 278,23	-2 613 325,87																
	TOTAL	36 582 733,40	36 909 306,78	326 573,38																	
2025-16	<u>AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024</u> Madame Sandrine RAYMOND présente les réalisations 2024 : <table><tr><td rowspan="3">Résultat de l'exercice</td><td colspan="2">Exploitation</td><td colspan="2">Investissement</td><td colspan="2">Ensemble</td></tr><tr><td>Déficit</td><td>Excédent</td><td>Déficit</td><td>Excédent</td><td>Déficit</td><td>Excédent</td></tr><tr><td></td><td>2 939 899,25</td><td></td><td>6 699 721,76</td><td></td><td>9 639 621,01</td></tr></table> Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 2 939 899,25€ Considérant l'excédent de la section d'investissement de 6 699 721,76€ L'excédent global de 2024 est donc de 9 639 621,01€ Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 19 028 516,63 € en dépenses et de 9 715 469,00 € en recettes, la section d'investissement a un besoin de financement direct de 9 313 047,63€. Conformément à l'instruction M49, Madame Sandrine RAYMOND propose d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2025 comme suit : - 2 939 899,25€ au compte 1068 « réserves facultatives » - 6 699 721,76€ au compte 001 « excédent d'investissement » Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.	Résultat de l'exercice	Exploitation		Investissement		Ensemble		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent		2 939 899,25		6 699 721,76		9 639 621,01	A l'unanimité
Résultat de l'exercice	Exploitation		Investissement		Ensemble																
	Déficit		Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent														
		2 939 899,25		6 699 721,76		9 639 621,01															
2025-17	<u>BUDGET PRIMITIF 2025</u> Madame Sandrine RAYMOND présente ce document joint à chacun.	A l'unanimité																			

	En complément, elle présente à l'appui d'un diaporama la vue d'ensemble du budget 2025 ainsi que la composition des dépenses et recettes réelles d'exploitation et d'investissement 2025. Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.	
2025-18	<u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2025</u> Madame Sandrine RAYMOND rappelle que les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissent les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement. La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. La programmation est jointe en annexe.	A l'unanimité
2025-19	<u>CONVENTION RGPD - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – TRANSMISSION DES INFORMATIONS NECESSAIRES AU SYNDICAT RHÔNE VENTOUX – CONVENTION AVEC SUEZ EAU France</u> Le Président rappelle que le Syndicat Rhône Ventoux a confié à SUEZ Eau France le contrat de concession du service public d'eau potable du 13 mai 2025 au 31 décembre 2035. Il précise que le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, a pour objectif de mettre en place un cadre harmonisé et renforcé de protection des données personnelles des personnes physiques. Dans le cadre de l'exécution du contrat de concession du service public d'eau potable dont elle est titulaire, SUEZ Eau France est amenée à collecter et à traiter les données personnelles des abonnés personnes physiques et morales visées par le RGPD en qualité de Responsable de	A l'unanimité

	traitement. A ce titre, et pendant toute la durée du contrat de DSP, SUEZ Eau France doit garantir la confidentialité et la sécurisation des données personnelles des usagers figurant dans le fichier clientèle. Cependant, le Syndicat Rhône Ventoux a la nécessité d'avoir accès à certaines données pour accomplir les missions d'intérêt public dont il a la charge, aux termes de différentes réglementations et législations qui lui sont applicables. Le Président indique qu'il est donc nécessaire d'établir une convention précisant les modalités de partage et de transmission de ces données et leurs finalités, conformément à la réglementation. Document disponible à la consultation.	
2025-20	<u>COMMUNE DE CARPENTRAS - EXTENSION DES BUREAUX DU SYNDICAT - lot 3 ETANCHEITE - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u> M. Jean-François SENAC rappelle que l'entreprise SAS ALPHA SERVICE s'est vu confier, le 27 mars 2024, le lot 3 du marché d'extension des bureaux du syndicat pour un montant total de 9 939.96 € HT. Il précise que dans le cadre de ces travaux, des évolutions au programme de travaux initial ont été nécessaires afin d'optimiser la construction. : agrandissement de l'ouverture en toiture terrasse pour plus de lumière sur l'accueil et l'escalier. Conformément à l'article L 2194-1 (5) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de procéder à la prise en compte de ces changements par une modification en cours d'exécution. M. Jean-François SENAC indique que cette modification de prestation a une incidence financière sur le montant initial du marché de la manière suivante : le montant de ces prestations modifiées est de 1 972.43 € HT, le nouveau montant du marché est donc de 11 912.39 € HT.	A l'unanimité
2025-21	<u>COMMUNE DE CARPENTRAS - EXTENSION DES BUREAUX DU SYNDICAT - LOT 8 DOUBLAGE CLOISONS FAUX PLAFONDS - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u> M. Jean-François SENAC rappelle que l'entreprise SAS DUFOUR PLATERIE s'est vu confier, le 28 mars 2024, le lot 8 du marché d'extension des bureaux du syndicat pour un montant total de 42 410.84 € HT. Il précise que dans le cadre de ces travaux, des évolutions au programme de travaux initial ont été nécessaires afin d'optimiser la	A l'unanimité

	construction. : adaptation des faux plafonds et cloisonnement suite à la mise en œuvre de la douche. Conformément à l'article L 2194-1 (5) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de procéder à la prise en compte de ces changements par une modification en cours d'exécution. M. Jean-François SENAC indique que cette modification de prestation a une incidence financière sur le montant initial du marché de la manière suivante : le montant de ces prestations modifiées est de 3 993.90 € HT, le nouveau montant du marché est de 46 404.74 € HT.	
2025-22	<u>COMMUNE DE CARPENTRAS - EXTENSION DES BUREAUX DU SYNDICAT - LOT 12 ELECTRICITE - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u> M. Jean-François SENAC rappelle que l'entreprise SAS PROVENCE ELECTRICITE s'est vu confier, le 28 mars 2024, le lot 12 du marché d'extension des bureaux du syndicat pour un montant total de 47 449.31 € HT. Il précise que dans le cadre de ces travaux, des évolutions au programme de travaux initial ont été nécessaires afin d'optimiser la construction. : modification luminaires, sèche serviettes dans le cadre de la mise en place d'une douche en rez de chaussée, ajout de prises supplémentaires, et de candélabres extérieurs. Conformément à l'article L 2194-1 (5) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de procéder à la prise en compte de ces changements par une modification en cours d'exécution. M. Jean-François SENAC indique que cette modification de prestation a une incidence financière sur le montant initial du marché de la manière suivante : : le montant de ces prestations modifiées est de 3 621.75 € HT, le nouveau montant du marché est donc de 51 071.06 € HT.	A l'unanimité
2025-23	<u>TERRITOIRE SYNDICAL – PROGRAMME 2027-2031 -ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - RENOUELEMENT, SECURISATION, DEPLACEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION</u> M. Jean-François SENAC rappelle que la lutte contre les fuites sur le réseau d'eau potable constitue un enjeu majeur pour le Syndicat. En effet, ces fuites représentent une perte économique ainsi qu'environnementale et nuisent à la qualité du service rendu. Conformément au plan d'actions adopté par délibération du 15 décembre 2016, et en continuité avec les années précédentes, il est	A l'unanimité

	nécessaire de prévoir un programme fort de renouvellement des conduites prioritaires et structurantes du service. Afin d'optimiser les interventions d'eau potable tant techniquement que financièrement, il est donc proposé de regrouper ces travaux au sein d'un même marché. D'autre part, le Syndicat a décidé pour des raisons de simplifications financières et de coordination de créer un accord cadre unique en y rajoutant une partie assainissement collectif. M. Jean-François SENAC expose que pour ces opérations, il est prévu un montant annuel minimum de 5 millions d'euros H.T (part cumulée AEP et EU) et un maximum annuel de 10 millions d'euros H.T (part cumulée AEP et EU) Il précise qu'un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure formalisée suivant les dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique. Ces travaux feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande suivant les dispositions des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. La question est posée de savoir comment est déterminée la recherche des fuites sur les communes. Le Président indique que les systèmes sont différents selon les communes. Des compteurs de sectorisation seront rajoutés pour permettre la surveillance plus fine du débit de fuite sur les réseaux et pour chaque secteur. Il y a également des recherches de fuite avec des systèmes d'écoute, des animaux, ou du gaz. La mise en place de pré-localisateurs sera intensifiée afin de situer précisément et rapidement les fuites. Le Président précise que les marchés à bon de commande correspondent à une enveloppe de travaux permettant d'intervenir plus rapidement.	
2025-24	<u>COMMUNE DE MORMOIRON - ZONE DE CAPTAGE DES SABLONS - ACQUISITION DE TERRAINS A LA MAIRIE DE CARPENTRAS - DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU</u> Le Président expose qu'afin de renforcer le périmètre de protection de la zone de captage des Sablons sur la commune de Mormoiron, il est nécessaire d'acquérir 18 parcelles d'une surface totale de 157 470 m² appartenant à la commune de Carpentras cadastrées AV 300 à AV 307, AV 309 à AV 312, AV 320, AZ 39, AY 40, AZ 7 à AZ 9. Conformément à l'avis du service des Domaines en date du 12 avril 2024, la valeur totale de ces terrains est estimée à 55 000 €.	

	Le Président précise que la commune de Carpentras, lors du conseil municipal du 24 septembre 2024 a délibéré favorablement pour cette cession. Une aide peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau. Suite à une remarque, le Président précise que ces terrains ne sont pas cultivés mais que la zone est clôturée pour protéger la zone de captage.	
2025-25	<u>OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE – PROJET D'AMELIORATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, COMMUNAUTE « EL GUINEO », MUNICIPALITE DE MATAGALPA AU NICARAGUA – CONVENTION AVEC L'ONG AGUA PARA LA VIDA POUR PARTICIPATION DU SYNDICAT</u> M. André AIELLO expose que suite aux précédentes opérations menées par l'Association internationale Agua Para La Vida Nicaragua (APLVN), un nouveau projet est proposé au profit de la communauté d'El Guineo, municipalité de Matagalpa dans la partie centrale du Nicaragua, à 150 km de Managua, la capitale du pays. El Guineo est une communauté semi-concentrée de 570 personnes dont le système d'approvisionnement en eau potable pose des problèmes critiques de qualité de l'eau et d'approvisionnement qui affectent la santé et le bien-être de ses habitants. Il précise sur l'appui d'un diaporama que le projet prévoit la rénovation des infrastructures hydrauliques, le renforcement des capacités de maintenance du comité de l'eau ainsi que la formation des usagers-bénéficiaires, et plus particulièrement : •L'amélioration du captage fermé (ouvrages de prise d'eau), •la rénovation du réservoir n°1 pour un stockage de 18 m3, •la rénovation du réservoir n°2 pour un stockage de 24 m3, •la rénovation du réseau de distribution, •et l'installation de 148 débitmètres avec leur boîtier de protection. Ces travaux permettront 148 raccordements à domicile pour un total de 570 personnes. Les deux écoles primaires seront équipées de lave-mains. L'APLVN met en œuvre les actions nécessaires pour créer une prise de conscience au sein de la population afin qu'elle soit elle-même actrice de l'amélioration de sa propre qualité de vie. Les bénéficiaires participeront à chaque étape du projet, en fournissant la main-d'œuvre non qualifiée et en prenant part aux différents ateliers de formation. Pour obtenir le droit au service de l'eau, chaque famille devra contribuer à 6 jours de travail en transportant des matériaux, en participant aux travaux de maçonnerie, en creusant les tranchées et en effectuant des travaux de plomberie. M. André AIELLO indique que le coût de cette opération est estimé à environ 37.370 € et propose que le Syndicat participe pour un montant de 25.000 € sur une année. Les autres financeurs sont l'ONG APLV USA et les 143 familles bénéficiaires de la communauté.	

	M. Jean-Claude GRAVIERE demande s'il y aura une aide pour les familles en difficultés du territoire du Syndicat. Le Président répond que le syndicat va distribuer des kits mousseurs à tous les usagers afin de leur permettre de faire diminuer leur consommation d'eau et donc leur facture. M. Jean Claude GRAVIERE précise également que le syndicat doit continuer à informer les usagers sur la qualité de l'eau afin de les inciter à ne plus acheter d'eau en bouteille. Le Président précise que la qualité de l'eau bue est de très bonne qualité et que le syndicat travaille aussi bien sur la qualité de l'eau potable que sur celle qui est rejetée.	
--	--	--

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2025-26

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2024

Madame Sandrine Raymond indique que le compte de gestion 2024 du SGC de Monteux est en concordance avec le compte administratif 2024 du budget de l'assainissement collectif et qu'il est disponible pour consultation.

A l'unanimité

2025-27

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document a été joint à la convocation et hors la présence de Monsieur le Président présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2024 :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section d'exploitation	6 218 115,72	11 010 745,50	4 792 629,78
	Section d'investissement	11 021 363,61	7 759 760,34	-3 261 603,27

Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation			0,00
	Report en section d'investissement	1 801 040,59		-1 801 040,59

Réalisations + reports	Section d'exploitation	6 218 115,72	11 010 745,50	4 792 629,78
	Section d'investissement	12 822 404,20	7 759 760,34	-5 062 643,86

A l'unanimité

		TOTAL	19 040 519,92	18 770 505,84	-270 014,08																					
	Restes à réaliser	Section d'exploitation			0,00																					
		Section d'investissement	15 706 298,23	19 449 426,06	3 743 127,83																					
	Résultat cumulé	Section d'exploitation	6 218 115,72	11 010 745,50	4 792 629,78																					
		Section d'investissement	28 528 702,43	27 209 186,40	-1 319 516,03																					
		TOTAL	34 746 818,15	38 219 931,90	3 473 113,75																					
	Madame Sandrine RAYMOND présente également au comité un diaporama détaillant la composition des dépenses et recettes réelles d'exploitation et d'investissement 2024. Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.																									
2025-28	<u>AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024</u> Madame Sandrine RAYMOND présente les réalisations 2024 : <table> <tr> <th rowspan="2"></th><th colspan="2">Exploitation</th><th colspan="2">Investissement</th><th colspan="2">Ensemble</th></tr> <tr> <th>Déficit</th><th>Excédent</th><th>Déficit</th><th>Excédent</th><th>Déficit</th><th>Excédent</th></tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td><td></td><td>4 792 629,78</td><td>5 062 643,86</td><td></td><td>270 014,08</td><td></td></tr> </table> Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 4 792 629,78€ Considérant le déficit de la section d'investissement de 5 062 643,86€ Le déficit global de 2024 est donc de 270 014,08€ Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 15 706 298,23€ en dépenses et de 19 449 426,06€ en recettes et considérant la régularisation d'une opération de TVA effectuée en 2024 engendrant la constatation d'un résultat négatif de 4 497,75€, Madame Sandrine Raymond propose d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2025 comme suit : - 4 788 132,03€ au compte 1068 « réserves facultatives » - 5 062 643,86€ au compte 001 « résultat négatif d'investissement »						Exploitation		Investissement		Ensemble		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Résultat de l'exercice		4 792 629,78	5 062 643,86		270 014,08		A l'unanimité
	Exploitation		Investissement		Ensemble																					
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent																				
Résultat de l'exercice		4 792 629,78	5 062 643,86		270 014,08																					

	Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.	
2025-29	<u>BUDGET PRIMITIF 2025</u> Madame Sandrine RAYMOND présente ce document joint à chacun. Elle présente également à l'appui d'un diaporama la vue d'ensemble du budget 2025 ainsi que la composition des dépenses et recettes réelles d'exploitation et d'investissement 2025. Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable.	
2025-30	<u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2025</u> Madame Sandrine RAYMOND indique que cette question est identique à celle évoquée à l'ordre du jour du service de l'eau potable. La programmation est jointe en annexe.	
2025-23	<u>TERRITOIRE SYNDICAL – PROGRAMME 2027-2031 -ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - RENOUVELLEMENT, SECURISATION, DEPLACEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION</u> Le Président indique qu'afin de pouvoir faire face aux différents travaux difficilement programmables, un Accord Cadre à bons de commande est nécessaire. Les travaux seront réalisés au fur et à mesure d'incidents constatés sur le réseau ou pour des interventions à réaliser rapidement (déplacement de réseau, extension à la demande et avec participation des intéressés) et pour toute autre cause ayant un caractère difficilement prévisible. Le Président précise que d'autre part, le Syndicat a décidé pour des raisons de simplifications, financières et de coordinations de créer un accord cadre unique en y rajoutant une partie eau potable. Afin d'optimiser les interventions d'assainissement collectif tant techniquement que financièrement, le Président propose de regrouper ces travaux au sein d'un même marché, pour un montant annuel minimum de 5 millions d'euros H.T (part cumulée AEP et EU) et un maximum annuel de 10 millions d'euros H.T (part cumulée AEP et EU)	A l'unanimité

	Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure formalisée suivant les dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique. Ces travaux feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande suivant les dispositions des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.	
2025-31	<u>COMMUNE DE MALAUCENE-APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT</u> Le Président expose que dans le cadre de la mise à jour du zonage d'assainissement collectif de la commune de Malaucène, l'enquête publique s'est déroulée du 21 mai 2024 au 21 juin 2024. Il précise que le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une réserve émise par la demande de Monsieur le Maire concernant deux demandes d'extension du réseau dans des zones agricoles. Le Syndicat a répondu à cette réserve en précisant qu'il ne pouvait accepter cette demande au regard de la classification actuelle et à venir de ces zones dans le PLU, de l'aptitude relativement favorable des sols à recevoir des installations d'assainissement non collectif, et des coûts importants de ces travaux au regard de la faible densité d'habitations concernées. Le Président indique qu'au vu de ces éléments et conformément aux dispositions de l'article L2224-10 du CGCT, il est nécessaire d'approuver le zonage d'assainissement.	A l'unanimité
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
2025-32	<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2024</u> Madame Sandrine Raymond indique que le compte de gestion 2024 du SGC de Montoux est en concordance avec le compte administratif 2024 du budget de l'assainissement non collectif et qu'il est disponible pour consultation.	A l'unanimité
2025-33	<u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024</u> Madame Sandrine RAYMOND rappelle que ce document a été joint à la convocation et hors la présence de Monsieur le Président présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2024 :	A l'unanimité

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	269 024,11	276 514,04	7 489,93
	Section d'investissement		1 319,33	1 319,33
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	65 326,65		-65 326,65
	Report en section d'investissement		132,26	132,26
Réalizations + reports	Section d'exploitation	334 350,76	276 514,04	-57 836,72
	Section d'investissement	0,00	1 451,59	1 451,59
	TOTAL	334 350,76	277 965,63	-56 385,13
Restes à réaliser	Section d'exploitation			0,00
	Section d'investissement			0,00
Résultat cumulé	Section d'exploitation	334 350,76	276 514,04	-57 836,72
	Section d'investissement	0,00	1 451,59	1 451,59
	TOTAL	334 350,76	277 965,63	-56 385,13

Madame Sandrine RAYMOND présente également au comité un diaporama détaillant la composition des dépenses et recettes réelles d'exploitation et d'investissement 2024.

Cette question a été présentée à la commission des finances le 18 mars 2025.

Le conseil d'exploitation de la régie réuni le 17 mars 2025 a émis un avis favorable.

M. Jean-Claude GRAVIERE demande combien de personnes sont employées à l'ANC et se questionne sur la perception des contrôles par les usagers. Le Président indique qu'il y a quatre agents plus un en cours de recrutement. Il précise que de plus en plus d'usagers acceptent les contrôles grâce au travail de pédagogie effectué par le Syndicat et que nous essayons d'accompagner les usagers en difficultés financières pour qu'ils puissent se mettre en conformité avec la réglementation.

2025-34	<u>AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024</u> Madame Sandrine RAYMOND présente les réalisations 2024 : <table><tr><td></td><td colspan="2">Exploitation</td><td colspan="2">Investissement</td><td colspan="2">Ensemble</td></tr><tr><td></td><td>Déficit</td><td>Excédent</td><td>Déficit</td><td>Excédent</td><td>Déficit</td><td>Excédent</td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>57 836,72</td><td></td><td></td><td>1 451,59</td><td>56 385,13</td><td></td></tr></table> Considérant le déficit de la section d'exploitation de 57 836,72€ Considérant l'excédent de la section d'investissement de 1 451,59€ Le déficit global de 2024 est donc de 56 385,13€ Conformément à l'instruction M49, Madame Sandrine RAYMOND propose d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2025 comme suit : 1 451,59€ au compte 001 « excédent d'investissement » 57 836,72€ au compte 002 « déficit d'exploitation » Cette question a été présentée au conseil d'exploitation de la régie du 17 mars 2025 et à la commission des finances le 18 mars 2025.		Exploitation		Investissement		Ensemble			Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Résultat de l'exercice	57 836,72			1 451,59	56 385,13		A l'unanimité
	Exploitation		Investissement		Ensemble																		
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent																	
Résultat de l'exercice	57 836,72			1 451,59	56 385,13																		
2025-35	<u>BUDGET PRIMITIF 2025</u> Madame Sandrine RAYMOND présente ce document joint à chacun. Elle présente également à l'appui d'un diaporama la vue d'ensemble du budget 2025 ainsi que la composition des dépenses et recettes réelles d'exploitation et d'investissement 2025. Cette question a été présentée au conseil d'exploitation de la régie du 17 mars 2025 et à la commission des finances le 18 mars 2025	A l'unanimité																					
<u>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</u>																							
Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'inauguration de l'extension des bureaux et la signature du contrat de DSP eau potable aura lieu le 12 mai 2025. Il précise que le déploiement de la télérelève sera réalisé à partir du 02 juin 2025. Monsieur le Président informe également l'Assemblée que le prochain comité syndical aura lieu le 26 juin 2025 à 17H30 au siège du Syndicat. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.																							

Puis Monsieur le Président invite les présents autour du verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance

Le Président

Marc LARTIGUE

Jérôme BOULETIN



